E944

CULTURE JURIDIQUE DU RESPONSABLE TRAVAUX

Cette formation développe les fondamentaux juridiques pour conduire un chantier : principes applicables aux marchés publics et privés, gestion administrative des marchés, réception des travaux.

Objectifs opérationnels

- **Appliquer les principes généraux applicables aux marchés publics et privés**
- **Défendre au mieux ses intérêts face aux autres intervenants sur une opération**
- **Assurer la gestion administrative du chantier : représentation des parties et communication entre les parties, modifications apportées au marché, gestion financière**

Public Concerné

- Conducteurs de travaux
- Chefs de chantier
- Chefs de projets et chargés d'affaires responsables du suivi des travaux (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, entreprise de travaux)

Durée

21.00 Heures **3** Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Principes généraux applicables aux marchés publics et privés
- Obligations de résultat et de moyens
- Contrat : définition et conditions de validité
- Contrat écrit/contrat oral
- Textes fondamentaux des marchés privés
- Textes fondamentaux des marchés publics
- Passation des marchés privés et représentation des parties
- Passation des marchés publics et représentation des parties
- L'ordre de priorité des pièces contractuelles

Rôle et missions des différents intervenants
- Maîtrise d'ouvrage
- Maître d'oeuvre
- Mission OPC
- Contrôle technique
- Coordonateur SPS
- Titulaire du marché
- Groupement Momentané d'Entreprises
- Sous-traitant

Communication entre les parties
- Ordres de service
- Compte-rendu de chantier
- Attachements et constats

Modifications apportées au marché
- Avenant
- Augmentation de la masse des travaux
- Diminutions de la masse des travaux
- Délais

Gestion financière
- Avances

• Acomptes
• Délais de paiement
• Garanties financières : retenue de garantie...

Réception, garanties et assurances

• Réception : définition légale, modalités contractuelles
• Effets
• Réserves
• Garantie légale de parfait achèvement, de bon fonctionnement
• Garantie décennale
• Assurances

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES
Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'études de cas et d'analyses de jurisprudences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES
Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES
La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :
• Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
• De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
• De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
• D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et conducteur de travaux ou ingénieur travaux.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES
Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.
Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.
La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS
Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation
Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com